

Bordeaux 4 juin 2026

## Le CAUE de la Gironde perd 50 % de son effectif

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE) est obligé de procéder à une seconde vague de licenciements économiques, un an seulement après avoir déjà dû se séparer de 6 salariés. **Cette année, le CAUE doit procéder à une réduction de 50 % de son effectif.**

En cause, la chute drastique de la Taxe d'Aménagement et le dysfonctionnement de la collecte de la taxe. Malgré la compensation financière du Conseil Départemental, lui-même contraint par la Chambre Régionale des Comptes, le CAUE de la Gironde va donc devoir supprimer 10 postes, mettant en péril la bonne exécution de ses 4 missions assignées par loi Architecture de 1977.

« La suppression de ces postes est une décision extrêmement difficile, déclare Alain Charrier président du CAUE de la Gironde. Elle est le résultat de nombreux disfonctionnements et du désengagement de l'État envers les collectivités locales et les services publics. Depuis plusieurs mois, les CAUE alertent sur les dysfonctionnements majeurs de la collecte de la Taxe d'Aménagement, principale source de financement des CAUE. D'après la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE), le manque à gagner pour les années 2024 et 2025 s'élève à 1,5 milliard d'euros. Autant d'argent qui n'est pas collecté ni reversé aux communes et aux départements et donc aux CAUE. Les alertes des sénateurs, les prises de positions des Députés sur l'avenir même des CAUE sont restées sans réponses claires de la part de l'État. La mission interministérielle regroupant 4 ministères ( Comptes publics / Culture / Aménagement du Territoire et décentralisation / Ville et Logement) est en cours et doit remettre son rapport début juillet 2026.

Dès 2025, le Département de la Gironde a soutenu financièrement le CAUE pour garantir sa présence sur le territoire girondin, afin d'assurer le soutien des projets des petites communes et des collectivités locales, de conseiller les citoyens sur leur projet de construction, d'extension, etc., de sensibiliser à l'environnement, au paysage, au changement climatique, de se prémunir contre les risques naturels, de s'ouvrir à la culture architecturale, etc.

Aujourd'hui, malgré sa volonté affichée de sauvegarder ce service public, le Département de la Gironde, sous contrainte de la Chambre Régionale des Comptes, ne peut plus compenser les manques de l'État. Cela impacte donc fortement **le CAUE qui ne sera plus en mesure d'assurer ses 4 missions assignées par loi, à savoir conseiller, informer, sensibiliser et former tous les Girondins.** Cela va le contraindre à, notamment, supprimer ses permanences conseils territorialisées, à réduire drastiquement voire supprimer sa mission de sensibilisation auprès des élus, techniciens, scolaires et grand public, etc. C'est **une perte colossale d'ingénierie territoriale gratuite, neutre et indispensables aux élus girondins, notamment ceux responsables de communes rurales ne disposant pas de moyens humains et financiers pour mettre en place des projets d'aménagement public** alors même qu'ils y sont contraints par les différentes lois et réglementations nationales. **Rien que l'an dernier, le CAUE a accompagné 231 communes et 23 CDC, conseillé 2 689 particuliers, sensibilisé 3 060 personnes dont 100 élus girondins et 2 327 enfants.**

Fidèle à ses valeurs, en tant qu'association de droit privé investie d'une mission de service public, le CAUE a toujours eu à cœur de maintenir tous ses engagements auprès de tous ses publics, dans un souci de proximité, de neutralité et de gratuité. La conjoncture actuelle, l'oblige aujourd'hui à renoncer à une partie de ses missions. En 2027, la loi Architecture, créatrice des CAUE, aura 50 ans... un peu jeune pour disparaître. »

**Alain Charrier, président du CAUE de la Gironde**, conseiller départemental, président de l'Union Régionale des CAUE (Urcaue), secrétaire générale de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE)